

Services financiers à l'entreprise

Convention cadre pour entreprise cliente

Un moyen plus simple de combler les
besoins actuels et futurs de votre entreprise



RBC Banque Royale



Simplifiez la gestion des services bancaires que reçoit votre entreprise grâce à la Convention cadre pour entreprise cliente

Le temps est votre ressource la plus précieuse, c'est la raison pour laquelle nous avons créé la Convention cadre pour entreprise cliente.

En regroupant plusieurs conventions en une seule convention cadre, nous avons facilité votre accès à de nombreux produits et services courants. Maintenant, en signant une seule convention, vous pouvez ajouter un nouveau produit ou service sans avoir à signer un nouveau document chaque fois. Cela réduit le nombre de documents à remplir et les visites à la Banque, mais vous permet de continuer à obtenir les services bancaires à l'entreprise dont vous avez besoin, quand vous en avez besoin.

Il s'agit d'une solution simple et sécuritaire. De plus, vous ne serez lié par les conditions d'aucun produit ou service couvert dans la Convention cadre et auquel vous ne vous êtes pas inscrit.

Vous bénéficierez de la commodité d'ajouter un produit ou un service en tout temps. La Convention cadre inclut entre autres les produits et services suivants :

- Comptes de dépôt d'entreprise, adaptés aux besoins bancaires de votre entreprise
- Cartes-clients de débit et cartes d'agent pour répondre rapidement et facilement à vos besoins bancaires et à vos exigences en matière de paiements
- Services de dépôt à toute heure du jour ou de la nuit
- Services de virement de fonds instantanés, sûrs et sécurisés
- Relevés pour vous aider à faire le suivi de toutes vos opérations financières
- Services de paiement et de perception électroniques pour vous faire économiser temps et argent
- Gestion électronique des chèques et des images-chèques pour vous permettre de rester maître de votre flux de trésorerie
- Outils de lutte contre la fraude pour vous protéger

FAQ

Q. En quoi consiste cette Convention cadre ?

R. La Convention cadre regroupe en un seul document les modalités d'une grande sélection de nos produits et services les plus demandés, ce qui facilite votre compréhension.

Q. Quelle est la raison d'être de cette Convention cadre ?

R. Le principal objectif est de vous faire économiser du temps. Vous pouvez décider d'ajouter un produit ou service en tout temps sans avoir à revoir et à signer une autre convention distincte. La réduction du nombre de documents à remplir simplifie et accélère le processus.

Q. Quels avantages vais-je tirer de la Convention cadre ?

R. Le regroupement des modalités de nombreuses conventions fait en sorte que vous n'avez qu'un seul document à revoir et à signer pour accéder aux nombreux produits et services bancaires à l'entreprise dont vous avez besoin pour assurer le bon déroulement de vos affaires.

Q. En signant cette convention, est-ce que je m'inscris aussi à tous ces produits et services ?

R. Non. Nous vous inscrirons uniquement aux produits ou services précisés après en avoir reçu la demande et l'autorisation expresse de votre part.

Q. Comme puis-je savoir à quels produits et services je suis inscrit ?

R. Nous pouvons vous fournir une liste complète des produits ou services auxquels vous êtes inscrit en tout temps. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions au sujet des produits et services figurant à votre compte.

Q. Qu'advient-il des conventions que j'ai déjà signées relativement aux services bancaires à l'entreprise ?

R. Une fois la Convention cadre pour entreprise cliente signée, il ne reste que très peu de produits et services qui demandent une convention distincte. Votre représentant de la Banque vous indiquera les conventions qui demeurent valides.



RBC Banque Royale

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada.
RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale
du Canada.

VPS70147

60009 (10/2012)